

Royaume du Maroc



Direction de la Politique
Economique Générale

M. Youssef Zarouali Derkaoui



Document de travail n° 96

Janvier 2004

Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité des auteurs les ayant initiés. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.

Table des matières

Résumé	2
Introduction	4
1. Croissance de l'emploi et mutation qualitative dans les services	5
1.1. Une tertiarisation lente si l'on juge par la croissance de la valeur ajoutée réelle	5
1.2. Néanmoins, les effectifs du tertiaire progressent rapidement	5
1.3. Les mutations qualitatives de l'emploi dans le tertiaire	8
2. Quel jugement peut-on porter sur les performances du secteur du tertiaire marocain	9
2.1. Une forte croissance de l'emploi s'accompagnant d'un recul de la productivité	9
2.2. Le retard d'emploi au Maroc	12
2.3. Les services ne semblent pas souffrir d'un déficit dans la rémunération de ses effectifs qui expliquerait son retard d'emploi	14
2.4. Impact des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur l'emploi et la productivité dans les services	15
3. Les politiques d'emploi au Maroc	17
3.1. Les politiques macroéconomiques pour la promotion de l'emploi au Maroc	18
3.2. Les politiques microéconomiques de l'emploi au Maroc	18
Conclusion	19

Résumé

A l'instar des autres pays en développement, le Maroc connaît une mutation structurelle qui aboutira à terme à une tertiarisation de l'économie, au double niveau de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Néanmoins, la tertiarisation du Maroc est très lente si l'on en juge par la valeur ajoutée réelle. En effet, le rythme de progression de la valeur ajoutée du tertiaire de 1982 à 2002, a été le même que celui de l'économie dans son ensemble, ce qui s'est traduit par la stagnation de la part des services dans le PIB.

Cependant, l'évolution de l'emploi a été trois fois plus rapide que celle du secteur secondaire, et plus d'une fois et demi celle de l'agriculture, ce qui illustre le potentiel de ce secteur dans le domaine de l'emploi. Le secteur des services a ainsi vu sa population active occupée augmenter de 5,1% en moyenne annuelle sur la période 1983-2002, alors que cette croissance n'a été que de 3,2% pour l'agriculture et de 1,8% pour le secteur secondaire. La croissance globale de l'emploi sur la période est tirée par le tertiaire qui regroupe les activités les plus dynamiques et dont les contributions à la croissance de l'emploi total sont les plus fortes.

Le tertiaire ne semble pas subir de mutations qualitatives majeures sur la période, la féminisation de ses effectifs recule légèrement et son taux de salarisation stagne.

Les résultats obtenus par le Maroc en terme de croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire au cours des vingt dernières années peuvent apparaître, a priori, relativement satisfaisants. Les comparaisons internationales conduisent cependant à nuancer ce constat.

La comparaison des performances du secteur tertiaire marocain à celles d'un groupe de pays composés du Portugal, de la Grèce, de la Turquie et de l'Égypte, sur la période 1983 – 1994, fait ressortir de faibles gains de productivité et une forte progression de l'emploi au Maroc. Pour une progression de la valeur ajoutée comparable à celle réalisée par ces pays, le secteur tertiaire marocain enregistre le plus bas taux de progression de la productivité apparente réelle du travail (-3,7%) et le taux de croissance de l'emploi le plus élevé (7,7 %).

La comparaison des structures d'emploi des pays de l'échantillon indique que le Maroc accuse un retard d'emploi dans les services qui dépasse les trois millions par rapport à un pays comme le Portugal.

Sur la période 1994-2000, le secteur tertiaire marocain renoue avec des gains de productivité positifs et des rythmes de croissance de l'emploi modérés. Cependant, ces gains de productivité demeurent les moins élevés du groupe.

Les faibles gains de productivité du secteur tertiaire marocain peuvent provenir d'une faible ouverture du secteur à la concurrence internationale, d'une utilisation limitée des NTIC ou encore du manque de qualification de la main-d'œuvre.

Les politiques d'emploi au Maroc sur les vingt dernières années ont visé à améliorer l'environnement des affaires et à créer une dynamique d'investissement créatrice d'emplois devant à terme endiguer le chômage de masse. Néanmoins, depuis le milieu de la décennie 90, les pouvoirs publics, en quête d'un réglage microéconomique de la problématique de l'emploi, ont adopté une politique spécifique en direction des populations en difficulté.

Enseignements pour le Maroc

L'étude a permis de relever que le secteur tertiaire enregistre de faibles gains de productivité du travail, ce qui peut entraîner, à long terme, une baisse de l'emploi et une érosion de la compétitivité. La mise à niveau de ce secteur est donc urgente et nécessaire. Outre l'assouplissement de la réglementation du marché du travail, il faudrait développer l'utilisation des NTIC en vue d'accroître la productivité et l'emploi dans le secteur tertiaire.

Pour développer le réseau des PME-PMI innovantes opérant dans le secteur des services, il faudrait développer et améliorer les moyens de financement mis à leur disposition en facilitant l'accès aux marchés des capitaux et en créant une structure performante de capital-risque. En outre, la recherche et développement dans le domaine des NTIC mérite d'être encouragée en vue de permettre aux entreprises du secteur tertiaire d'améliorer leur productivité.

Introduction

A l'instar des autres pays en développement, le Maroc connaît une mutation structurelle suivant un schéma de développement qui aboutira à terme à une tertiarisation de l'économie, au double niveau de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Cette mutation ne pourra qu'être accélérée, poussée par le progrès de productivité lié aux changements technologiques dans l'agriculture et le secondaire et qui se traduira par une économie de main d'œuvre, et par une évolution de la structure de la consommation qui deviendra plus axée sur des prestations de services, résultat de l'élévation du niveau de vie de la population.

Toutefois, le processus de transformation structurelle de l'économie ne sera que plus difficile si le secteur des services ne fonctionne pas efficacement comme source de création de richesses et d'emplois.

En dépit de cette croissance apparemment inéluctable du secteur tertiaire¹, il n'en demeure pas moins qu'il reste un secteur marqué par une grande diversité et une forte hétérogénéité.

Le secteur des services a représenté au Maroc 31,2 % de la valeur ajoutée et 30,2 % de la population active occupée en 2002. Si le rythme de progression de sa valeur ajoutée de 1982 à 2002, a été le même que celui de l'économie dans son ensemble, l'évolution de l'emploi a été par contre trois fois plus rapide que celle du secteur secondaire, et plus d'une fois et demi celui de l'agriculture, ce qui illustre le potentiel de ce secteur dans le domaine de l'emploi.

Une comparaison au niveau international de la structure d'emploi du Maroc et de certains pays, confirme ce constat de gisement de l'emploi inexploité au niveau des autres pays. Ainsi, il en ressort que le Maroc présente un retard de plus de 3 millions d'emplois dans le secteur tertiaire par rapport à un pays comme le Portugal.

L'objet de cette note est d'améliorer notre compréhension des évolutions qualitatives et quantitatives qui ont touché le secteur tertiaire au cours des vingt dernières années. Celles-ci permettent d'apprécier la performance du secteur tertiaire au Maroc, d'évaluer les entraves gênant la création d'emploi dans ce secteur et d'évaluer l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des politiques économiques menées dans le domaine de l'emploi.

¹ La direction de la statistique distingue les « services » au sens strict du terme (réparation, restauration et hôtellerie, services fournis aux entreprises, services personnels et domestiques et services sociaux fournis à la collectivité) des « autres activités tertiaires » (commerce de gros et de détail, transport, entrepôt et communications, administration générale). Pour faciliter la lecture de ce document, on a adopté l'approche anglo-saxonne regroupant dans le champ de services l'ensemble ses secteurs correspondant à la notion « activités tertiaires ».

1. Croissance de l'emploi et mutation qualitative dans les services

L'interprétation de l'évolution de la production et de l'emploi dans le secteur tertiaire est rendue mal aisée par l'externalisation croissante des services entrant dans le processus de production et par l'association étroite des services et des biens. L'externalisation explique pour une partie l'augmentation de l'emploi dans les services. Quant à l'association de plus en plus forte des biens et des services chez les fabricants, il rend plus difficile la distinction entre les activités des services et les activités de fabrication. Il convient de garder à l'esprit ces évolutions lors de l'appréciation de l'évolution du secteur des services.

1.1. Une tertiarisation lente si l'on juge par la croissance de la valeur ajoutée réelle

Sur la période 1983-2002, le secteur des services a enregistré une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée réelle, de 3,5%, soit le même taux que celui de l'économie dans son ensemble.

Ce sont les services de transport, entrepôt et communications qui ont enregistré la croissance la plus rapide avec un taux de croissance annuel moyen de 5,2%.

Le secteur tertiaire a connu par la suite, un essoufflement sur la période 1995-2002, puisque son taux de croissance annuel moyen est descendu à 2,8%, après avoir atteint 4 % sur la période 1983-1994. Cette baisse de régime s'explique par la fréquence des sécheresses, qui s'est traduite par un léger repli du secteur agricole sur la période 1995-2002 et un essoufflement de toute l'économie. (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Croissance de la valeur ajoutée dans le secteur tertiaire 1983-2002

Branche	Part du PIB (2000)	Croissance annuelle moyenne 1983-2002	1983-1994	1995-2002
Agriculture, forêt et pêche	11,4	2,1	4,6	-1,5
Secteur secondaire	30,8	3,4	3,2	3,8
Secteur tertiaire	31,8	3,5	4,0	2,8
Commerce de gros et de détail	13,0	3,7	4,0	3,2
Transports, entrepôts et communications	7,6	5,2	5,6	4,6
Autres Services	11,2	2,5	3,3	1,2
Total ²	100,0	3,5	4,2	2,5

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG.

Cette croissance du secteur tertiaire au même rythme que l'ensemble de l'économie, explique la stagnation de la part des services dans le PIB. De 31% du PIB en 1982, le secteur tertiaire a à peine gagné 0,8 point pour se situer à 31,8% en 2000.

1.2. Néanmoins, les effectifs du tertiaire progressent rapidement

Le rôle prépondérant des services dans la création d'emploi

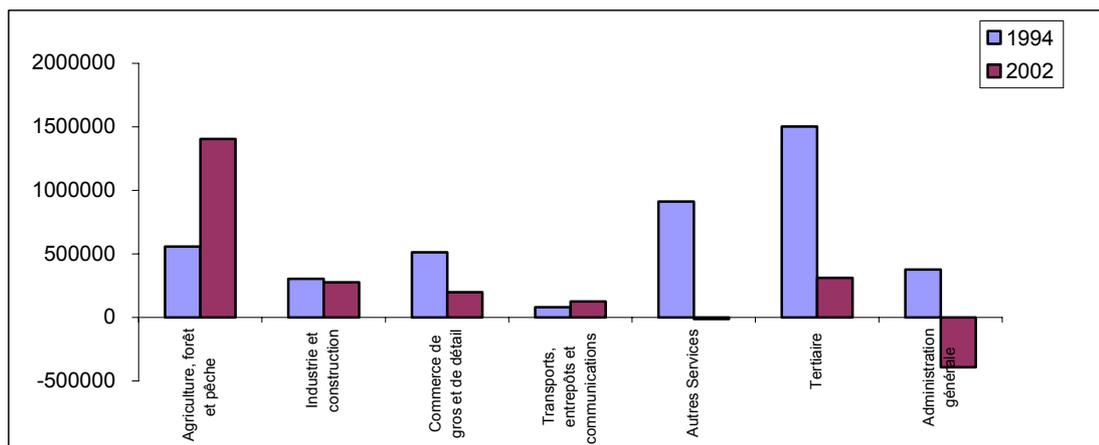
Sur la période 1982-2002, le secteur des services a créé plus de 1,813 millions d'emplois. Ce sont les secteurs du commerce de gros et de détail, et les autres services qui ont été les plus créateurs nets d'emplois, respectivement de 709 772 et 899 899 postes d'emplois.

² y compris Administration générale et DTI.

Le secteur des services a ainsi, vu sa population active occupée augmenter de 5,1% en moyenne annuelle sur la période 1983-2002, alors que cette croissance n'a été que de 3,2% pour l'agriculture et 1,8% pour le secteur secondaire (cf. tableau 2).

Ces évolutions se sont traduites par un gain de 10,5 points de la part de la population active occupée dans les services, qui a progressé de 19,6% en 1982 à 30,2% en 2002, alors que le secondaire a vu sa part reculer de 4,6 points pour se situer à 20% en 2002.

Graphique 1 : Création nette d'emplois par secteur.



Au sein des services, c'est la rubrique « autres services³ » qui a progressé le plus rapidement, enregistrant une croissance de ses effectifs de 5,7% sur la période 1983-2002, suivie par les transports, entrepôts et communications avec une croissance de 4,8% et par le commerce de gros et de détail avec une progression de 4,7% sur la même période.

Tableau 2 : croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire, 1983-2002.

Branche	Croissance annuelle moyenne 1983-2002	1983-1994	1995-2002
Agriculture, forêt et pêche	3,2	1,9	5,2
Secteur secondaire	1,8	1,7	2
Secteur tertiaire	5,1	7,7	1,4
Commerce de gros et de détail	4,7	6,2	2,3
Transports, entrepôts et communications	4,8	4,0	6
Autres Services	5,7	9,8	-0,1
Administration générale	-0,1	4,4	-6,9
Total	2,9	2,3	3,9

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG

³ Les « autres services » regroupent la Restauration et hôtellerie, la Réparation, Services fournis aux entreprises et les Services personnels et domestiques

Les services contribuent fortement à la création d'emploi

Entre 1982 et 2002, la croissance de l'emploi total (+172 %) est tirée par les services et par l'agriculture avec une contribution cumulée à la croissance de l'emploi de 36,6 points et de 33,8 points. La contribution de l'agriculture est expliquée par sa forte part dans la population active occupée, plus que par un dynamisme de ce secteur. Le secteur secondaire, quant à lui, n'a contribué qu'à hauteur de 10,8 points dans la croissance totale de l'emploi.

Les services regroupent les secteurs les plus dynamiques en termes de progression de l'emploi

Sur les périodes 1982-1994 et 1994-2002, les évolutions sectorielles de l'emploi les plus rapides concernent les services (respectivement 142,8 % et 12,1 %), même si un essoufflement de ce secteur a été enregistré sur la deuxième période.

L'agriculture et le secteur secondaire enregistrent quant à eux des progression rapides (24,8 % et 50,1 % pour l'agriculture et 23 % et 16,9 % pour le secondaire), même si elles restent bien en deçà des performances enregistrées par les services.

Au niveau le plus détaillé, les activités tertiaires les plus dynamiques sur la période 1982-1994 sont les « autres services » (205,7 %), le commerce de gros et de détail (106,9 %) et les transports et communications (60,9%).

Entre 1994 et 2002, ce sont les transports et communications qui ont enregistré la plus forte croissance (59,2 %), suivis par le commerce de gros et de détail (20 %). Les « autres services » ont réalisé une contre performance avec un recul de 0,9 %.

Il est à noter que ces évolutions reflètent, en partie, l'intégration à partir de 1994, des « services sociaux fournis à la collectivité », qui faisaient partie de la rubrique « autres services », dans la rubrique administration générale.

Globalement, la majorité des activités contribuant fortement à la croissance de l'emploi sont celles enregistrant les taux de croissance de leurs effectifs les plus élevés

Le tableau 3 ci –après, présente une comparaison détaillée, pour les périodes 1982-1994 et 1994-2002, des activités tertiaires les plus dynamiques en termes de progression de l'emploi, d'une part et celles qui ont le plus contribué à la croissance de l'emploi, d'autre part.

Tableau 3 : Contributions⁴ des services à la création de l'emploi

	Secteurs à fortes contributions en nombre de points	Croissance sur la période
1982-1994	Autres Services 17 p	Autres Services 205,7%
	Commerce de gros et de détail 9,5 p	Commerce de gros et de détail 106,9%
	Transports, entrepôts et communications 1,5 p	Transports, entrepôts et communications 60,9%
1994-2002	Commerce de gros et de détail 2,8 p	Transports, entrepôts et communications 59,2%
	Transports, entrepôts et communications 1,8 p	Commerce de gros et de détail 20 %
	Autres Services -0,2 p	Autres Services -0,9 %

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG

⁴ La contribution est la produit du taux de croissance par la part représentée par le secteur considéré dans l'emploi total.

La majorité des activités contribuant fortement à la croissance de l'emploi sont généralement celles enregistrant les taux de croissance de leurs effectifs les plus élevés. Toutefois, une telle corrélation ne va pas de soi, un niveau élevé de contribution à la croissance de l'emploi ne s'explique pas nécessairement par un fort dynamisme de l'évolution de l'emploi, mais aussi par la part importante de l'emploi total que le secteur peut représenter.

1.3. Les mutations qualitatives de l'emploi dans le tertiaire

Si l'analyse rétrospective permet de mettre en exergue le rôle déterminant du secteur des services dans la croissance de l'emploi au Maroc, elle permet d'observer par ailleurs les mutations qualitatives (féminisation, salarisation) qui ont affectées ce secteur.

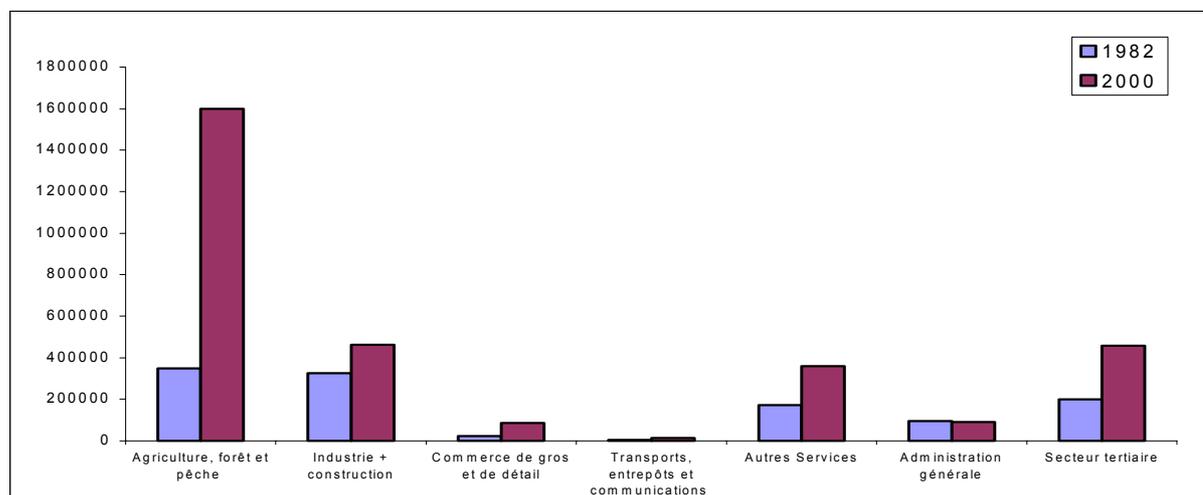
Une féminisation des effectifs des services qui recule légèrement

Le taux de progression de l'emploi féminin dans le tertiaire entre 1983 et 2000, est de 4,7 %, restant en deçà de la progression de l'emploi dans ce secteur, ce qui explique un recul global du taux de féminité de ce secteur de 18,9 % en 1982 à 17,1 % en 2000.

Cependant, ce constat doit être nuancé. Le secteur du commerce de gros et de détail a vu son taux de féminité progresser de 4,6 % en 1982 à 7,6 % en 2000, celui des transports et communication est passé de 3 % en 1982 à 4,4 % en 2000. Le recul du taux de féminité des services est à attribuer aux « autres services » qui ont vu leur taux de féminité reculer de 39 % en 1982 à 28,7 % en 2000.

La féminisation de la population active occupée au Maroc semble être tirée principalement par l'agriculture dont le taux de féminité a plus que doublé sur la période.

Graphique 2 : Effectifs de la population active occupée féminine, 1982-2000



La salarisation de l'emploi dans le tertiaire reste stable

Suivant les chiffres de la population salariée déclarée à la CNSS, l'emploi salarié dans le tertiaire n'a guère progressé sur la période 1982 – 2000. La part de l'emploi salarié dans les services est passé de 15,5 % en 1982, à 15,7 % en 2000, alors que celle du secteur secondaire a gagné plus de 10 points et se situe à 37 % en 2000. L'agriculture, quant à elle a enregistré une quasi stabilité de la part de l'emploi salarié dans l'emploi total.

Cette stabilité du taux de salarisation dans les services trouve son explication dans le fait que de nombreuses activités tertiaires sont exercées par des non salariés.

D'une manière plus détaillée, c'est le secteur du commerce de gros et de détail qui enregistre la progression la plus notable de la part de l'emploi salarié dans l'emploi total (+3 points). Le secteur du transport, entrepôt et communication, n'a pas progressé en termes de salarisation de l'emploi, sa part est restée stable aux alentours de 18,5%. Les « autres services » ont même vu la part de leur emploi salarié reculer de 2 points pour se stabiliser à 12%.

2. Quel jugement peut-on porter sur les performances du secteur du tertiaire marocain ?

Les résultats obtenus par le Maroc en terme de croissance de l'emploi dans le secteur des services au cours des vingt dernières années peuvent apparaître à priori comme relativement satisfaisants. Les comparaisons internationales des structures d'emploi montrent cependant que le Maroc accuse un retard qui dépasse les 3 millions d'emplois par rapport à un pays comme le Portugal.

2.1. Une forte croissance de l'emploi s'accompagnant d'un recul de la productivité⁵

Si l'emploi dans les services a progressé fortement au cours des années 80, par rapport à ceux obtenus par le groupe de pays composé de l'Egypte, la Turquie, la Grèce et le Portugal, les résultats ont été à l'inverse en termes de gains de productivité dans ce secteur. Le constat s'inverse dans les années 90 où le rythme de croissance des gains de productivité a été le même que celui de la progression de l'emploi, même s'il reste bien en deçà de la croissance de productivité enregistrée dans ce groupe de pays.

Sur la période 1982-1994, la croissance de la valeur ajoutée réelle s'accompagne d'une forte progression de l'emploi et d'un recul de la productivité

Entre 1983 et 1994, la croissance de l'activité dans les services était soutenue, enregistrant un taux de croissance annuel moyen en prix constant de 4 %, même si cette performance est à relativiser, étant donné qu'elle reste en deçà de celle réalisée par l'agriculture ou par l'ensemble de l'économie.

Tableau 4 : Taux de croissance de la valeur ajoutée réelle

	Taux de croissance annuel moyen entre 1983 et 1994
Agriculture	4,6
secondaire	3,2
tertiaire	4,0
Ensemble	4,2

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG

Cette croissance s'est accompagnée d'une forte progression de l'emploi (+7,7 %) et d'un fort recul de la productivité par tête (-3,7 %).

⁵ Il s'agit de la productivité apparente du travail. Normalement l'emploi utilisé dans son calcul devrait être considéré en équivalent temps – plein, et non d'une manière brute comme ici. Cependant, faute de données concernant le temps partiel et la durée de travail effective des travailleurs se trouvant dans cette catégorie, le calcul effectué est brut.

Bien que les taux de croissance de la valeur ajoutée soient comparables, l'agriculture et le secteur secondaire enregistrent des évolutions opposées à celle des services. Contrairement au secteur tertiaire, ces secteurs réalisent de faibles taux de croissance de l'emploi (en moyenne annuelle, respectivement de 1,9 % et de 1,7 %) et de forts gains de productivité (respectivement de 2,7 % et de 1,4 %). La croissance de la valeur ajoutée dans ces deux secteurs ne s'est donc pas accompagnée de croissance notable de l'emploi (tableau 5).

Tableau 5 : Taux de croissance de l'emploi et de la productivité par tête entre 1983 et 1994

	emploi	productivité par tête
Agriculture, forêt et pêche	1,9	2,7
Secondaire	1,7	1,4
Secteur tertiaire	7,7	-3,7
Commerce de gros et de détail	6,2	-2,3
Transports, entrepôts et communications	4,0	1,5
Autres Services	9,8	-6,4

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG

Seul le secteur du transport, entrepôt et communication enregistre des gains de productivité positifs, le commerce de gros et de détail et les « autres services » réalisent un net recul de leur productivité par tête.

La comparaison des performances du secteur des services avec le groupe de pays économiquement comparables au Maroc sur la période 1983 –1994, fait ressortir le niveau bas des gains de productivité et la forte progression de l'emploi au Maroc. Pour un niveau d'activité comparable à celui réalisé par ces pays, le Maroc enregistre le plus bas taux de progression de la productivité apparente de travail (-3,7 %) et le taux de croissance de l'emploi le plus élevé (7,7 %) (tableau 6).

Tableau 6 : Comparaison de l'évolution de l'emploi et de la productivité par rapport à un échantillon de pays émergents.

	Taux de croissance annuels moyens entre 1983 - 1994, en %		
	De la valeur ajoutée dans les services	De la pop active occupée dans les services	De la valeur ajoutée dans les services par personne occupée
Turquie	3,8	0,4	3,4
Egypte	4,5	3,8	0,6
Portugal ⁶	4,6	2,5	2,0
Grèce	2,4	2,9	-0,5
Maroc	4,0	7,7	-3,7

Source : World development indicators et Direction de la statistique pour les données sur le Maroc.

⁶ Pour le Portugal, la période considérée est 1986 à 1994.

La période 1995-2002 a été marquée par un fort ralentissement de la croissance de l'emploi et par une augmentation sensible de la productivité.

Par rapport à la période précédente, la croissance de la valeur ajoutée a sensiblement diminué sur la période 1995-2002. La baisse la plus forte reste celle de l'agriculture, qui est passé d'une croissance forte à une phase de déclin. Contrairement à la période précédente, l'administration enregistre un rythme de croissance annuel moyen (+3,3 %) supérieur à celui des services principalement marchands (+2,8 %).

Tableau 7 : Taux de croissance de la valeur ajoutée réelle

	Taux de croissance annuel moyen entre 1995 et 2002
Agriculture	-1,5
Secondaire	3,8
Services	2,8
Ensemble	2,5

Le ralentissement de l'activité dans les services au cours de la période 1995–2002 s'accompagne d'une diminution forte de la croissance de l'emploi et d'une hausse sensible des gains de productivité. Il convient cependant de souligner que l'évolution de l'emploi au sein des services (+1,4 %) est devenue plus faible que dans l'agriculture (5,2 %) ou dans le secteur secondaire (2,0%).

En détail, si au sein du secteur du transport, entrepôt et communication, la croissance de l'emploi a été forte, dans les autres secteurs et en particulier « les autres services », elle a été faible ou même négative.

Tableau 8 : Taux de croissance annuel moyen de l'emploi et de la productivité par tête entre 1994 et 2000

	Emploi	Productivité par tête
Agriculture, forêt et pêche	5,2	-6,7
Secondaire	2,0	1,8
Tertiaire	1,4	1,3
Commerce de gros et de détail	-2,3	0,9
Transports, entrepôts et communications	6,0	-1,4
Autres Services	-0,1	1,3

Sources : Données de la Direction de la Statistique, calcul DPEG

Pour le groupe de pays considéré⁷, la Turquie a réussi à stabiliser ses taux de croissance de l'emploi et de la productivité au niveau de la période précédente, le Portugal enregistre une accélération de son taux de croissance de l'emploi et des gains de productivité nuls. La Grèce et le Maroc renouent avec des gains de productivité positifs et des rythmes de croissance de l'emploi modérés et inférieurs à ceux de la progression de la productivité.

Même si le tertiaire au Maroc réalise un alignement de son schéma d'évolution sur celui de ces pays, ses gains de productivité demeurent parmi les moins élevés du groupe.

⁷ L'égypte a été exclue faute de données.

Contrairement à l'évolution de la productivité dans ces pays, le Maroc enregistre sur la période 1983-2002, un recul de la productivité de 1,6%.

Tableau 9 : Taux de croissance de la productivité apparente du travail

	Taux de croissance annuel moyen entre 1994 et 1998 (%)		
	De la valeur ajoutée réelle dans les services	De la pop active occupée dans les services	De la valeur ajoutée dans les services par personne occupée
Turquie	3,8	0,3	3,5
Portugal	2,8	2,8	0,0
Grèce	3,3	1,9	1,4
Maroc8	2,8	1,4	1,4

Source : World development indicators et Direction de la statistique pour les données sur le Maroc.

Ce constat peut avoir comme explication le fait que la concurrence dans le secteur des services marocains est moins importante que dans les secteurs des services des autres pays. En effet, des pays comme le Portugal et la Grèce ont entamé, même avant leur adhésion à l'Union Européenne, des réformes visant l'amélioration du jeu de la concurrence et avec leur adhésion effective, leurs secteurs des services ont été exposés à une âpre concurrence, ce qui les a obligés à chercher constamment les moyens susceptibles d'améliorer la productivité du travail. La Turquie, qui cherche à adhérer à l'Union Européenne, a, elle aussi, adopté des réformes structurelles dans tous les secteurs et en particulier les services pour faire jouer le jeu de la concurrence et accroître les chances de survie de ses entreprises, une fois qu'elle seront exposées à la concurrence des autres pays de l'U.E. Un pays, comme l'Egypte, en retard sur ce mouvement, enregistre une hausse de sa productivité sur la période, voisine de celle du Maroc, ce qui tend à crédibiliser cette hypothèse de manque de concurrence étrangère dans le secteur des services marocains.

Une autre hypothèse peut être avancée pour expliquer ce retard en termes de gains de productivité : le secteur des services, regroupe des activités, comme par exemple l'hôtellerie restauration, où le taux de travail à temps partiel est très élevé. Il se peut que la faible productivité par tête du Maroc soit due à l'importance du temps partiel dans ce pays par rapport aux autres. Faute de données, permettant de procéder à des comparaisons de la productivité horaire, cette hypothèse reste à confirmer.

Ce manque de gain de productivité du secteur tertiaire marocain peut aussi avoir comme cause la faible pénétration des nouvelles technologies d'information et de communication au Maroc (cf.2.4), qui non seulement constituent une nouvelle branche d'activité tertiaire, mais exercent par leur diffusion un moyen important d'augmenter la productivité et l'emploi.

2.2. Le retard d'emploi au Maroc

La méthode employée pour évaluer l'écart d'emploi entre le Maroc et ce groupe de pays consiste à mesurer la différence entre le nombre d'emploi observé au Maroc et un nombre d'emplois simulé (théorique) à partir du taux d'emploi du pays considéré. Ce nombre d'emplois simulé est déterminé en appliquant à la population marocaine âgée de 15 à 64 ans le taux d'emploi observé dans le pays considéré.

⁸ Pour le Maroc, la période considérée reste 1994-2002.

Bien évidemment, disposer du taux d'emploi le plus élevé possible ne saurait constituer un objectif en soi, néanmoins, ce taux est un indicateur des difficultés rencontrés sur le marché de travail des différents pays.

L'emploi apparaît moins développé au Maroc par rapport à ce groupe de pays

En 1998, l'écart d'emploi entre le Maroc et le Portugal atteignait 3,1 millions, soit 33% du volume d'emploi observé au Maroc.

La comparaison avec les autres pays confirme ce premier constat, l'écart d'emploi entre le Maroc et la Turquie atteignait en 1998, 2,3 millions, soit 25 % du volume d'emploi observé au Maroc.

Il est évident que la prise en compte des différences de temps partiel ou d'activité non exercée à temps plein expliquerait une partie de ce déficit d'emploi.

**Tableau 10 : Taux d'emploi et écart d'emplois du Maroc
(en milliers et en %)**

	Taux d'emploi	Ecart d'emploi	
		en milliers	en % de l'emploi théorique
Turquie	67,9 %	-2365	20,2
Egypte	55,7 %	-266	2,8
Portugal	72,2 %	-3107	24,9
Grèce	57,0 %	-483	4,9

Lecture : Par rapport à la Turquie, par exemple, l'écart d'emploi au Maroc est de 2,3 millions, soit 20% du nombre d'emploi théorique qu'aurait le Maroc, s'il bénéficiait du taux d'emploi turque.

Cet écart d'emploi provient pour une grande partie du secteur tertiaire

Plus que le niveau de retard d'emploi théorique au Maroc par rapport au Portugal ou à la Turquie, l'enseignement principal d'une analyse comparative des taux et structure d'emploi entre les pays est de désigner les secteurs où le retard marocain se concentre.

Ainsi, ces comparaisons permettent de révéler que le retard au Maroc se concentre dans les services et dans une moindre mesure dans le secteur secondaire.

Le Maroc accuse un retard dans les services par rapport à tous les pays du groupe. Le retard par rapport à la Turquie atteint 21% de l'emploi théorique qu'aurait eu le Maroc s'il bénéficiait du taux d'emploi turque dans les services et 33% de l'écart d'emploi total.

Par rapport au Portugal, le retard d'emploi marocain dans les services dépasse même l'écart d'emploi théorique total et atteint 52 % de l'emploi théorique dans les services.

Même par rapport à l'Égypte ou à la Grèce où le retard d'emploi total du Maroc ne semble pas être important, le Maroc présente un retard d'emploi dans les services qui atteint respectivement 28% et 47% de l'emploi simulé dans les services.

Seul le secteur de l'agriculture marocain présente un emploi réel supérieur à l'emploi théorique dans l'agriculture par rapport à l'Egypte, le Portugal et la Grèce.

Tableau 11 : Ecart par secteur d'activité du Maroc

	Agriculture	secondaire	Services
Turquie	-18 %	-25 %	-21 %
Egypte	36 %	-7 %	-28 %
Portugal	167 %	-59 %	-52 %
Grèce	130 %	-17 %	-47 %

Cette comparaison internationale de la structure d'emploi montre que malgré la hausse soutenue de l'emploi dans le secteur tertiaire sur les vingt dernières années, le Maroc accuse toujours un retard d'emploi important dans ce secteur.

La portée des comparaisons internationales d'emploi doit être relativisée

La comparaison des taux d'emploi des différents pays peut sembler relativement abrupte. Les écarts d'emploi constatés renvoient à un ensemble de facteurs explicatifs, à la fois du côté de l'offre (différences de productivité ou de coût de travail) et du côté de la demande (différences des goûts ou des revenus des consommateurs).

De même, les comparaisons internationales doivent tenir compte de la notion de qualité du service délivré et des différences de niveau de vie des ménages des pays comparés, étant donné qu'au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève, la demande croît pour les services existants ou de nouveaux services (loisirs, services liés à la connaissance).

Néanmoins, le fait que le Maroc accuse un retard important sur les quatre pays au sein du secteur tertiaire constitue un indicateur reflétant les difficultés rencontrées au sein de ce secteur.

2.3. *Le secteur des services ne semble pas souffrir d'un déficit dans la rémunération de ses effectifs qui expliquerait son retard d'emploi*

Le retard d'emploi du Maroc par rapport au groupe de pays peut provenir d'une « qualité » d'emploi déficiente. Souvent dans les débats sur l'emploi dans les services, on entend parfois opposer « bons » et « mauvais » emplois. Mais comment mesurer la « qualité » de l'emploi dans un secteur ? Toute analyse qui tenterait d'apporter une réponse à cette question en utilisant un indicateur unique serait réductrice, car l'évaluation de la qualité de l'emploi dans un secteur est par nature multidimensionnelle et doit reposer sur une batterie d'indicateurs liés à la rémunération et à la condition de travail et à sa pénibilité.

Seules les données concernant la rémunération d'une journée déclarée à la CNSS par les différents secteurs sont disponibles. Même si elles ne concernent qu'une partie des effectifs employés, elles permettent, néanmoins, d'apprécier l'évolution de la rémunération du tertiaire et de la mettre en relief en la comparant aux autres secteurs de l'économie.

Il ressort de ces données que dans le secteur tertiaire, la rémunération d'une journée déclarée est supérieure de 67 % à celle dans l'agriculture et de 35 % à la rémunération dans le secteur secondaire.

Tableau 12 : Rémunération d'une journée déclarée⁹ à la CNSS en DH.

	1982	1994	2000
Agriculture, forêt et pêche	42	85	100
secondaire	54	105	124
Commerce de gros et de détail	74	126	151
Transports, entrepôts et communications	69	121	158
Autres Services	81	157	194
Secteur tertiaire	76	137	167

Sources : Données de la CNSS, calcul DPEG

Au sein du secteur du tertiaire, c'est les « autres services » qui enregistrent la rémunération la plus élevée et qui tirent celle du secteur dans son ensemble. Les secteurs du Transport, entrepôts et communication et le commerce de gros et de détail rémunèrent moins que la moyenne du secteur.

Cependant, sur la période 1982-1994, la rémunération dans les services (5,1 %) a évolué moins rapidement que dans l'agriculture (6,1 %) ou dans l'industrie – construction (5,7 %). Entre 1994 et 2000, les services ont enregistré un ralentissement dans l'évolution de leur rémunération (+3,4 %), même si elle est devenue plus rapide que dans les autres secteurs.

Il apparaît, si on en juge par la rémunération d'une journée déclarée à la CNSS, que le secteur des services concentre les secteurs à hauts revenus, ce qui tend à montrer qu'il n'existe pas dans ce secteur de difficultés particulières de l'emploi dues à une faible rémunération qui attirerait les travailleurs vers les autres secteurs.

Néanmoins, ces évolutions de la rémunération ne concernent qu'une partie des effectifs, ce qui ne présage en rien des disparités de rémunération éventuelles au sein du secteur, qui peuvent se traduire par l'existence d'une large part des effectifs sous rémunérée et d'une minorité hautement rémunérée.

De plus, et comme décrit plus haut, d'autres critères comme la pénibilité du travail ou la précarité de l'emploi peuvent être à l'origine des difficultés de l'emploi que rencontre le tertiaire et qui se traduisent par ce retard d'emploi.

2.4. Impact des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur l'emploi et la productivité dans les services

Les NTIC représentent une chance pour le secteur tertiaire marocain

L'impact des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur le développement de l'emploi dans les services mérite d'être analysé. En effet, la diffusion de ces technologies au sein de l'économie marocaine, à l'état embryonnaire aujourd'hui, tendra à s'accélérer pendant la prochaine décennie. On peut assimiler à ces technologies une large part des « services basés sur la connaissance » (knowledge-based services), qui englobent les télécommunications et les services informatiques et de communication.

⁹ Egale à la masse salariale annuelle rapportée au nombre de jours déclarés annuellement.

Trois types d'effets des NTIC sur l'économie peuvent être identifiées :

- Elles permettent tout d'abord d'améliorer la productivité de certains facteurs de production, ce qui induit une nouvelle demande de services et de biens émanant des entreprises adressée au secteur des NTIC, ainsi qu'un accroissement de la demande dont bénéficient les secteurs voisins, qui se trouvent à l'origine de demande de travail supplémentaire.
- Ensuite, certaines activités peuvent utiliser ces nouvelles technologies afin d'améliorer leur productivité. Dans ces conditions, la diffusion des NTIC pourrait contribuer à la croissance de la production.
- Enfin, les NTIC ont un dernier effet secondaire important, lié aux innovations qu'elles induisent. En termes de services, ces technologies sont de ce point de vue créatrices d'emploi, dans la mesure où ces nouvelles activités ne remplacent pas d'anciennes mais sont créées en vue d'améliorer les composantes des prestations et d'offrir des services jusqu'alors indisponibles.

Cependant le secteur des NTIC reste à l'état embryonnaire, malgré les efforts consentis¹⁰

Malgré les efforts considérables consentis par le Maroc pour promouvoir les NTIC à travers une stratégie e-Maroc, dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, de la création et de l'incubation des entreprises innovantes, de la promotion de la recherche dans ce domaine et du développement de l'Administration électronique, l'utilisation des NTIC demeure en deçà des potentialités réelles.

Dans le domaine de l'informatique, plusieurs chiffres tendent à confirmer ce constat. A fin 2002, seulement 25 % des entreprises déclarées à la CNSS étaient informatisées. Le nombre d'entreprises équipées en matériel informatique ne dépasse pas 25 000. Le taux d'équipement des ménages ne dépasse pas 0,5% (contre 23% en France).

Même au sein de l'administration, ce retard est flagrant, seulement 2,7% des fonctionnaires sont informatisés.

Le chiffre d'affaires global du secteur informatique a été de 5159 millions de DH, dont 9% à l'export. Les ventes de logiciels ne dépassant pas 8,5 % de ce chiffre d'affaires (soit 441 millions de DH).

S'agissant de l'utilisation Internet, le Maroc ne compte pas plus de 50 000 abonnés, entreprises et ménages confondus. Au niveau des entreprises, 10 à 15 % seulement ont accès à Internet en 2003 et 5 % seulement disposent d'un site internet. Le taux de pénétration de l'Internet marocain était en 2000 de 6 pour 1000 habitants, alors qu'il atteignait 30 pour 1000 habitants en Turquie et 70 pour 1000 habitants en Grèce.

Le commerce en ligne reste, lui aussi, dans un état embryonnaire, du fait d'une faible bancarisation de la population (1 million de carte bancaire en circulation en 2002) et du faible nombre de sites transactionnels.

¹⁰ Les données proviennent de la synthèse des travaux de la conférence organisée le 24 Avril 2001 par le secrétariat d'Etat chargée de la Poste et des technologies des télécommunications et de l'information.

Pour ce qui est des télécommunications, le Maroc enregistre une densité de téléphonie fixe pour l'année 1999 de 5,2, alors que cette densité était de 6,02 pour l'Egypte et de 25,41 pour la Turquie.

Néanmoins, ces chiffres sont contrebalancés par la réussite du téléphone mobile et la forte fréquentation des cybercafés. Au total, on peut compter 800 000 internautes au Maroc en 2003, soit 2,5% de la population.

L'action des pouvoirs publics en faveur du développement des NTIC

L'Etat a entrepris au Maroc d'importantes réformes et une stratégie nationale baptisée e-Maroc visant la promotion des NTIC et leur diffusion au sein des entreprises.

Ces réformes se sont traduites par la libération du secteur des télécommunications et par le lancement du projet de lancement d'une deuxième licence du fixe.

Dans le domaine de la communication audiovisuelle, une instance supérieure de la communication audiovisuelle a été instituée récemment, mettant fin au monopole de l'Etat dans ce domaine.

Sur le plan de l'éducation et du perfectionnement des ressources humaines, un fonds de recherche et de formation en télécommunications a été créé. Une université virtuelle ouverte à tous les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des centres multimédia, ont été mis en service.

Pour ce qui concerne le volet de la sensibilisation des entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises opérant dans ce secteur, deux fonds capital risque ont été institués et une action de sensibilisation a été menée par la création d'un centre pour les technologies d'information.

Au niveau de l'administration, en plus des plans d'informatisation spécifiques à chaque ministère, un programme d'administration en ligne visant la mise en ligne des informations institutionnelles, l'interconnexion des organismes publics ainsi que la numérisation des supports de communication et des procédures de l'information, a été mis en œuvre.

3. Les politiques d'emploi au Maroc

Les politiques d'emploi au Maroc sur les vingt dernières années ont visé à améliorer l'environnement des affaires et à créer une dynamique d'investissement créatrice d'emplois devant à terme endiguer le chômage de masse. Néanmoins, depuis le milieu de la décennie 90, les pouvoirs publics, en quête d'un réglage microéconomique de la problématique de l'emploi, ont adopté une politique spécifique en direction des populations en difficulté.

3.1. Les politiques macroéconomiques pour la promotion de l'emploi au Maroc

Les pouvoirs publics ont cherché par l'investissement public à créer un levier sur l'investissement privé pour atteindre un taux d'investissement capable de générer une croissance forte et riche en emplois. Ces investissements se concentraient sur les infrastructures, étant donné que ce type d'investissement élève la rentabilité des facteurs des investissements existants, ce qui attirera de nouveaux investissements attiré par cet accroissement de rentabilité. L'Etat a aussi mené, par sa dépense, une politique destinée à augmenter les dépenses des secteurs les plus créateurs d'emplois.

L'Etat a entrepris d'autres mesures institutionnelles visant à améliorer l'environnement dans lequel s'effectue l'investissement par la création des centres régionaux d'investissement et de guichets d'aide aux investisseurs et par l'adoption d'une charte nationale d'investissement.

Il a mené également une politique fiscale incitative et une mise à niveau des entreprises par la création d'un ministère dédié à cette tâche.

Sur le plan social, l'adoption récente du code de travail ne manquera pas d'apaiser le climat social et de fixer un cadre propice au développement de l'emploi.

3.2. Les politiques microéconomiques de l'emploi au Maroc

Les pouvoirs publics ont adopté au cours de la décennie 90 plusieurs programmes ciblant les populations en difficultés et cherchant à faciliter leur insertion dans le marché de travail.

En 1993, l'Etat a mis en place le Programme formation – insertion. L'Etat prenait en charge la formation de 18 mois dont bénéficiait le stagiaire et la moitié de son indemnité mensuelle pendant son stage. L'objectif était l'adaptation des demandeurs d'emplois aux besoins des entreprises. Jusqu'à la fin 2000, ce programme a permis le recrutement de 12 600 demandeurs d'emplois.

Un autre programme relatif à la formation alternée, géré par l'O.F.P.P.T, a été adopté et a concerné plus de 13 000 demandeurs d'emploi pour le titre de l'année 2001.

Dans le domaine de l'artisanat, un programme de formation par apprentissage, visant l'intégration de 40 000 jeunes à l'horizon 2010, a été mis en œuvre par l'Etat.

L'Etat a mis en place un programme de prêts, financé conjointement par l'Etat et un organisme bancaire, destiné à faciliter l'auto – emploi des jeunes diplômés. Ce système se décline, suivant le niveau de formation de l'intéressé, en plusieurs catégories : Crédits jeunes promoteurs, Crédits jeunes entrepreneurs et programme d'auto – emploi.

Une loi a été promulguée en 1999 par l'Etat, dans le but de créer un cadre propice au développement du micro-crédit et de faciliter l'insertion de personnes pauvres et spécialement les femmes. Ce système a connu un grand essor, puisqu'il a financé un encours total de crédit de 200 millions de DH en 2001 dont ont bénéficié plus de 150 000 personnes.

Enfin, et dans le but d'affiner le réglage du marché du travail et de faciliter le rapprochement entre demandeurs d'emploi et entreprises, une agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences a été créée, afin de coordonner, au niveau, tant national que local, l'ensemble des actions de promotion de l'emploi.

Conclusion

Le secteur tertiaire au Maroc, est un secteur créateur d'emplois. Le retard qu'il a sur les secteurs tertiaires des pays comme la Turquie ou l'Égypte, montre le formidable gisement d'emplois que ce secteur peut constituer.

L'étude a permis de montrer un sérieux handicap en termes de gains de productivité de ce secteur. Ce constat est alarmant pour deux raisons. D'abord et à long terme, des faibles gains de productivité du travail, peuvent causer un déclin de l'emploi, dans la mesure où ils handicapent la compétitivité du secteur. Ensuite, parce que le Maroc est de plus en plus ouvert, ce secteur risque d'être à la traîne dans la perspective d'une ouverture sur l'extérieur et d'une libéralisation des services. C'est dans cette perspective qu'une mise à niveau de ce secteur est urgente et nécessaire.

Comme décrit plus haut, ce secteur souffre d'un manque de concurrence qui l'handicape. Une simplification de la réglementation nationale semble nécessaire pour limiter les barrières réglementaires entravant son développement et la création d'emplois en son sein, puisque ces dernières représentent l'un des principaux facteurs de limitation de la concurrence.

La réglementation du marché du travail devrait favoriser l'incitation pour attirer les candidats vers ce secteur, en ne faisant pas peser sur les petites entreprises des services des charges trop lourdes en matière de charges sociales.

L'étude a mis en exergue, la faible pénétration des NTIC au Maroc, dont le développement constitue une condition nécessaire pour accroître la productivité et l'emploi au niveau de l'économie toute entière et particulièrement au sein des services.

Pour tirer le meilleur profit de la révolution technologiques que constitue les NTIC, un cadre juridique efficace et efficient doit être créé pour promouvoir ces technologies et développer le commerce électronique et assurer leur diffusion au sein du secteur productif national, condition nécessaire pour gagner en productivité et créer des emplois.

Pour développer le réseau des PME-PMI innovantes opérant dans le secteur des services, il faut développer et améliorer les moyens de financement à leur disposition, en facilitant leur accès aux marchés des capitaux et en créant une structure de capital risque solide. Ces entreprises restent souvent tributaires de crédits bancaires exigeant des solides garanties.

La recherche dans ce domaine a des effets permettant une diffusion de ces techniques et se trouve à l'origine d'entreprises innovantes dans ce domaine, elle mérite d'être encouragée par un effort public dans ce domaine qui permettrait aux entreprises de bénéficier de synergie en investissant davantage dans les NTIC